

s-Guirec et de Tréguier

Ouest-France
29-30 décembre 2001

Françoise Racine

Le cinquième des six volets relatant l'histoire du phare des Sept-Îles

Le logement des gardiens est construit

En 1893, l'entrepreneur lan-nionnais Pierre Tensorer fut choisi pour construire le logement des gardiens du phare des Sept-Îles. Bien mal lui en prit car l'administration ne fut guère conciliante et ne tint pas compte des difficultés humaines et matérielles rencontrées sur le chantier.

La construction d'un logement devant, en principe, accueillir un couple de gardiens est lancée en 1893. Celui-ci, à quelques mètres du phare, dispose de trois chambres et d'une cuisine. Utilement, un passage couvert relie l'habitation au phare. Pierre Tensorer, entrepreneur lan-nionnais, est chargé du chantier.

Le 10 octobre 1893, il demande à M. Guillemoto, l'ingénieur des Ports et chaussées chargé des Phares et balises, de lui prêter douze hamacs complets et douze couverts en fer battu. « Je m'engage à rendre ce mobilier dans l'état que j'aurais reçu. J'aime à croire, M. l'ingénieur que vous serez assez bon de me rendre ce service. » La réponse n'est pas des plus aimables : « L'administration prend des entrepreneurs afin de s'éviter précisément la nécessité d'avoir du matériel d'entreprise. Elle ne peut donc, vis-à-vis d'un entrepreneur, jouer le rôle de fournisseur. Je vous invite à mener aussi activement que possible, les travaux dont vous avez la charge, en raison précisément de ce fait que l'administration aurait toute facilité dans l'espèce, pour se substituer à vous, le cas échéant, si vous ne remplissiez pas vos engagements. » Ça commence mal...

Une nouvelle missive de Tensorer, datée du 16 décembre relate les difficultés rencontrées avec ses ouvriers : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que je me suis rendu hier à l'Île aux Moines, voir mon chantier et porter à mes hommes des vivres et des matériaux. À peine étais-je arrivé au chantier, que tous les ouvriers sont venus me trouver et m'ont déclaré qu'ils ne voulaient plus travailler à l'Île, me donnant pour motifs qu'ils avaient eu trop à souffrir des deux dernières tempêtes. Ils m'ont immédiatement mis en demeure de les débarquer à terre. Voyant cela, M. l'ingénieur, j'ai essayé de leur faire changer d'idée, en leur faisant des offres nouvelles, de manière à adoucir leur situation. Mais toutes mes offres ont été complètement inutiles et, malgré mes efforts, mes hommes ont maintenu leur volonté de venir à terre. »

Dans l'obligation de débarquer ses hommes, l'entrepreneur n'a même pas pu déposer ses matériaux. Il affirme qu'il va s'employer, à quelque prix que ce soit à « trouver des hommes de bonne volonté ».

L'ingénieur ne se laisse pas attendre. Il donne en exemple le chantier de Lost Pic (1), infiniment moins confortable que celui de l'Île aux Moines et pourtant les ouvriers sont très satisfaits de leur sort : « Cela tient à ce que l'entrepreneur couche et nourrit bien ses hommes. » Guillemoto invite donc Tensorer à reconstituer une équipe sous dix jours, sans quoi, il sera dessaisi du chantier.

pour me transporter à l'Île aux Moines, mes bois de charpente et les pierres de taille des cheminées. Ce matin, je suis arrivé à la rade de Perros, accompagné des hommes que j'avais trouvés et des vivres nécessaires. Le batelier m'a déclaré qu'il ne se mettrait pas à la mer, à quelque prix que ce soit. La mer est complètement démontée et la nuit dernière il a fait une tempête épouvantable. Mon batelier a brisé son canot hier, sans pouvoir accoster l'Île. Tous ces retards causés par le mauvais temps ne sont évidemment pas sans me porter un préjudice considérable, tant au point de vue de la perte d'argent que des ennuis que j'éprouve. C'est là du reste, un cas de force majeure devant lequel je suis bien forcé de m'incliner. »

Rien n'y fait, le 12 février 1894, l'administration effectue le décompte pour travaux non terminés. Tensorer recevra une somme de 2 606,88 F au lieu des 8 474 F prévus.

Pourquoi une telle promptitude à dessaisir l'entrepreneur lan-nionnais, alors que l'administration n'est elle-même pas exempte de retards ? D'autant plus qu'au moment d'établir ce projet, en 1890, l'ingénieur qui traitera cette affaire indique : « Le travail en question est à exécuter en mer et la concurrence ne s'exercera probablement pas à son sujet. Le seul entrepreneur qui puisse, selon nous, s'en charger est le sieur Tensorer que nous employons à la plupart de nos travaux en régie. »

Une tempête épouvantable

Il semble bien que le sort s'acharne. Le 31 janvier, de Perros, Tensorer adresse un nouveau courrier : « J'ai affrété hier un bateau

(A suivre)

1. Phare construit sur un éperon rocheux et très étroit à Bréhat.
Remerciements : Yvonne Le Bouffant.



Collection Yvonne Le Bouffant

Le logement des gardiens en 1893 (Ouest-France 2001, Françoise Racine)

Référence du document reproduit :

- **Ouest-France**
Dans : "Ouest-France", 29-30 décembre 2001.

IVR53_20062208366NUCB

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

Auteur du document reproduit : Françoise Racine

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction interdite